

Carmes, et que si les Pénitents pouvaient prendre les ecclésiastiques qui leur plairaient pour des exhortations et messes de dévotion, ces exercices ne pourraient être annuels et à plus forte raison mensuels ou hebdomadaires.

En 1675, un des grands vicaires de l'archevêque de Lyon, appelé Bedien-Morange, avait voulu fonder une série de dévotions et exercices spirituels, sous le nom d'Association à la Passion du fils de Dieu. N'ayant pas les ressources nécessaires pour élever une chapelle, il sollicita des Grands Carmes l'autorisation de pratiquer temporairement ces exercices dans l'église des Pénitents de la Miséricorde. Par déférence pour sa personne et son caractère, l'autorisation lui fut donnée, sans que le couvent osât même lui demander la déclaration écrite qu'il avait offerte pour attester la nature transitoire de la concession. Deux ans et demi s'étaient écoulés et rien n'annonçait que l'abbé Morange dût cesser bientôt ces dévotions, puisque la chapelle en *belle grève* qu'il avait promis de faire construire ne s'élevait nulle part. Les Grands Carmes voyaient avec un mécontentement marqué l'église des Pénitents fréquentée tous les vendredis par une foule de fidèles, dont les prières et les aumônes n'étaient d'aucun profit pour leur couvent. Ils perdirent patience quand ils apprirent que le grand vicaire venait de faire afficher et prôner publiquement qu'il viendrait encore tous les dimanches dans cette chapelle, et qu'en outre des oraisons mentales qui devaient être les seuls exercices spirituels de l'Association, il y aurait désormais prédications, chants, bénédictions, etc. Le Provincial de l'ordre alla le voir avec le Prieur du couvent, et tous deux lui remontrèrent « avec humilité et soumission, qu'il eût la bonté de ne pas leur faire ce tort et cette injustice, que de venir tous les dimanches élever à leur détriment autel contre autel, dévo-